

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2396

9 novembre 2010

### SOMMAIRE

|  |        |  |        |
|--|--------|--|--------|
| Angel Lux Midco & Cie S.C.A. ....                                  | 114975 | GAP FINANCE (Luxembourg) S.A. ....                               | 114971 |
| Association Médicale Limpertsberg S.C.I.<br>.....                  | 114980 | Immo Teb SA .....  | 114962 |
| Bambi S.A., SPF .....  | 114965 | Jovest Holding S.A. ....   | 114969 |
| Billington S.A., SPF .....   | 114965 | JPMorgan Funds .....   | 114966 |
| B.M.D. International S.A. ....                                     | 114972 | JPMorgan Funds .....   | 114968 |
| Caposenn S.A. ....   | 114979 | Jupiter S.A. SPF .....   | 114966 |
| Caragana S.A. ....   | 114971 | Kemmel S.C.I. ....   | 114977 |
| CARMIGNAC GESTION Luxembourg ..                                    | 114980 | Market Overview S.A. ....  | 115008 |
| CARMIGNAC GESTION Luxembourg ..                                    | 114984 | Matame S.A. ....   | 115007 |
| Castle Island House S.A. ....                                      | 114984 | Matterhorn Brig S.à r.l. ....                                    | 114997 |
| Casto S.A., SPF .....  | 114964 | Matterhorn Properties S.à r.l. ....                              | 114985 |
| Caudan S.A. ....   | 114994 | Mine Holding S.A. ....   | 114973 |
| CCI Cabinet Conseil Immobilier .....                               | 114994 | Monal S.A. ....  | 115007 |
| CCI S.à r.l. ....  | 114994 | Mylene Products S.à r.l. ....                                    | 115007 |
| CEDG, Centre Européen de Développe-<br>ment et de Gestion SA ..... | 114995 | NTC Holding G.P. & Cie S.C.A. ....                               | 114975 |
| Centric InOne Luxembourg S.A. ....                                 | 114996 | Oaktree Holding S.A. ....  | 114970 |
| Centric IT Solutions Luxembourg S.A. ..                            | 114996 | Overfin S.A. ....  | 114963 |
| Centrobank SICAV .....   | 114965 | Pembroke S.A. ....   | 114968 |
| Combray S.A. ....  | 114995 | Piguet Global Fund FCP .....                                     | 114977 |
| Combray S.A. ....  | 114995 | Promoters S.A. ....  | 114964 |
| Comcell Investissement S.A. ....                                   | 114997 | Raspberry Finance S.à r.l. ....                                  | 114979 |
| Constantin-Lux S.à.r.l. ....                                       | 114983 | Sauren Fonds-Select Sicav .....                                  | 114969 |
| C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l. ...                       | 114984 | Schroder Investment Management (Lu-<br>xembourg) S.A. ....       | 115008 |
| Dodol S.A. ....  | 115006 | Screw Holding Company S.A. ....                                  | 114962 |
| Domaine de Chambourg S.A. ....                                     | 115006 | Selector Management Fund .....                                   | 114963 |
| Eikon Invest IV Holding S.A. ....                                  | 115006 | Sonoco Luxembourg S.à r.l. ....                                  | 114979 |
| Energie 5 Holding S.A. ....  | 114974 | The PNC Financial Services Holding Lu-<br>xembourg S.à r.l. .... | 114979 |
| FDR Gestion .....  | 114962 | Vaalux S.à r.l. ....   | 114983 |

**Immo Teb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du 25 novembre 2010 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010138768/1004/18.

---

**Screw Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.531.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue de façon extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Démission et nomination d'un Administrateur.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144198/565/23.

---

**FDR Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires, tenue de façon extraordinaire le 30 novembre 2010 à 14 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Divers.

Pour prendre part à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010145573/565/24.

---

**Overfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.587.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le vendredi 26 novembre 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Liquidateur;
2. Présentation des bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009;
3. Divers.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2010145574/317/15.

---

**Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

The extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Henri Hellinckx, at the notary's office, 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on 28 October 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of Selector Management Fund (the "Company") are invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held in the office of the Notary Henri Hellinckx on 14 December 2010 at 14.30 pm (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from 14 B rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.
2. Change of article 13 to insert a new case for temporary suspension of calculation of the net asset value.
3. Change of the last sentence of article 32 (1) so as to update the rules for deposit of assets with the Caisse de Consignation in Luxembourg.
4. Change of the article 32 (1) and (2) so as to allow the Board to decide the liquidation and the liquidation by way of transfer into another sub-fund of the SICAV or into another UCI under Luxembourg law (i) whenever the net assets of the one or more Sub-funds concerned fall below an amount which the Board of Directors considers as the minimum amount under which the Sub-fund cannot continue operating efficiently; and (ii) as a matter of economic rationalization.
5. Insertion of an article 32 (3) so as to allow the Board to decide the liquidation and the merger of a class of a sub-funds (i) in case of change of the political or economic situation; (ii) whenever the net assets of one or more classes concerned fall below an amount which the Board of Directors considers as the minimum amount under which the class cannot continue operating efficiently; (iii) as a matter of economic rationalization.
6. Insertion of an article 32 (4) which read as follows: "Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the General Meeting of any one or all classes of shares issued in any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the Shareholders the net asset value of their shares. There

shall be no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or duly represented and voting at such meeting.

7. Insertion of an article 32 (5) which shall read as follows: "Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the paragraph 32 (2), a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an merger by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting."

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

If you are unable to attend the meeting in person, please sign and date the proxy and return it no later than two days before the meeting to the registered office of the Company (fax:+352 26396002).

Référence de publication: 2010147355/755/49.

---

**Casto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.867.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le jeudi 25 novembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 juin 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147356/504/17.

---

**Promoters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.193.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le 30/11/2010 à 16.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010147361/18.

---

**Billington S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010147357/1023/16.

---

**Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 25. November 2010 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 30. September 2010
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Sitzungsgemäße Ernennungen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010147358/755/22.

---

**Bambi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010147359/1023/16.

---

**Jupiter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 novembre 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147360/506/16.

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of JPMorgan Funds (the "Company") will be held on Wednesday, 17 November 2010 immediately following the Annual General Meeting of Shareholders, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to provide that the Board of Directors of the Company (the "Board") may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations.
2. Amendment of Article 5 of the Articles to provide that the Company may create any master/feeder UCITS class, convert any existing class into a feeder/master UCITS class or change the master UCITS of any of its feeder UCITS class, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations.
3. Amendment of Article 6 of the Articles, inter alia, to
  - provide that no bearer shares will be issued anymore;
  - allow the Board to decide to compulsory exchange bearer shares in issue for registered shares and to precise that after this decision holders of bearer shares will have to request their inscription in the register of shareholders before they can exercise other rights attached to their shares;
  - provide that where title to the shares has been provided to the subscriber but good settlement of purchase price has not been effected, the Company shall be entitled to cancel the shares at the cost and expense of the subscriber without prior notice and transfer of shares will not be permitted until receipt of the purchase price;
  - provide that if the Company becomes aware that the address provided by the shareholder to be registered in the register of shareholders is no longer the shareholder's current/valid address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company; and
  - specify that it is the shareholder's responsibility to ensure that its data inscribed on the register of shareholders is kept up to date.
4. Amendment of Article 8 of the Articles, inter alia, to:
  - extend the power of the Board (i) to refuse to issue or register any transfer of a share, (ii) to redeem compulsory any existing shareholder, (iii) to impose such restrictions or (iv) to demand additional information in circumstances which might result in the Company or any of its delegates suffering any sanction, penalty, burden or other disadvantage (whether pecuniary administrative or operational);
  - allow the Board to withhold any transfer request and any payment of the proceeds of any redemption request that has been processed, without interest accruing, until a demand for further information made for anti-money laundering purposes (or other similar purposes) has been satisfied.
5. Amendment of Article 10 of the Articles to allow the Board to decide to hold the annual general meeting of shareholders at another date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.

6. Amendment of Article 12 of the Articles, inter alia, to:
  - remove the references and provisions relating to bearer shares;
  - provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations;
  - provide that notices may be sent to shareholders either in writing, by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing delivery of such notice, to the extent permitted under Luxembourg law and regulations from time to time.
7. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia, to provide that a class may invest in one or more other classes of the Company, to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.
8. Amendment of Article 21 of the Articles inter alia:
  - to provide that the redemption price will be determined taking into account fiscal charges, redemption charge, dealing charge or any other charge as the prospectus of the Company may provide;
  - to remove the 1% limit of the redemption charge;
  - to provide that redemption request may be satisfied in kind;
  - to provide that the Board may decide that any partial redemption of bearer shares will result in the remaining balance being converted to registered shares;
  - to allow the Board, in certain circumstances provided for in the Articles, to close down one class by contribution into an European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Company; and
  - to specify that upon the transposition in Luxembourg laws and regulations of the provisions of the European Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 and of its implementing directive which are applicable to the mergers of UCITS, such provisions will replace the current provisions of the Articles regarding mergers.
9. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia, to provide that the determination of the net asset value and the issue, redemption and conversion of shares may be suspended during any circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment to which the Company or its shareholders might not otherwise have suffered.
10. Amendment of Article 23 of the Articles, inter alia:
  - to provide that the net asset value per share may be adjusted to reflect any dealing costs, to implement swing pricing techniques as further disclosed in the prospectus of the Company and as the Board may consider appropriate to take into account.
  - to include management company's fees and director's fees in the list of liabilities borne by the Company.
11. Amendment of Article 24 of the Articles, inter alia, to provide that:
  - the price at which shares shall be offered shall be the net asset value per share plus such fiscal charge, dealing charges, any commission and other charges as the prospectus of the Company may provide; and
  - shares in the Company may be issued against contributions in kind of transferable securities and other assets considered acceptable by the Board.
12. Amendment of Article 26 of the Articles, inter alia, to provide that dividends may be paid in cash, in kind or may be reinvested in exchange for which additional shares in the Company will be issued and may include such amounts whether representing revenue, capital gains or otherwise as may be permitted by law.
13. Amendment of Article 27 of the Articles to provide that liquidation proceeds may be paid either in kind or in cash.
14. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 5, 9, 11, 13, 14, 17 and 20 of the Articles.

#### *Voting*

All resolutions on the Agenda of the Extraordinary Meeting will require a quorum of 50% of the share capital in issue and will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

If the quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting will be convened for 12 January 2011 at 15.00 CET (Luxembourg time) with the same Agenda. There is no quorum required for the reconvened Extraordinary General Meeting and all resolutions will be passed by a majority of two-thirds of the votes cast. The proxy attached will remain valid for the reconvened extraordinary general meeting unless expressly revoked.

The text of the proposed amendments to the Articles is available free of charge, in English, at the Registered Office of the Company and is also available to be downloaded from the internet site [www.jpmorganassetmanagement.com/extra](http://www.jpmorganassetmanagement.com/extra).

#### *Voting Arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Extraordinary General Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 15 November 2010 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

Please be advised that the latest version of the prospectus and articles of incorporation as well as copies of the latest annual and semi annual report are available free of charge upon request at the registered office of the Fund or from the



Fund local representative. The latest version of the Prospectus is also available on the website [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com)

Please note that some of the Sub-Funds or share classes mentioned in this letter may not be authorised or their offering may be restricted in your jurisdiction. This letter is sent for informative purpose only and should not be considered as an advice or recommendation to sell or buy shares in the Funds.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010142200/755/108.

---

**Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 18 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:  
«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.  
La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.  
La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles..  
La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»
2. Adaptation d'autres articles des statuts au nouvel objet social.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010142966/755/28.

---

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Funds (the "Company") will be held on Wednesday, 17 November 2010 at 15.00 (CET), at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended June 30, 2010.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended June 30, 2010.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended June 30, 2010.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended June 30, 2010.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Iain Saunders, Mr Pierre Jaans, Mr Jacques Elvinger, Mr Jean Frijns, Mr Berndt May, Mr Robert Van Der Meer and Ms Andrea Hazen, to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on June 30, 2011.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on June 30, 2011.



8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended June 30, 2010.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting Arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 15 November 2010 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

Please be advised that the latest version of the prospectus and articles of incorporation as well as copies of the latest annual and semi annual report are available free of charge upon request at the registered office of the Fund or from the Fund local representative. The latest version of the Prospectus is also available on the website [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com)

Please note that some of the Sub-Funds or share classes mentioned in this letter may not be authorised or their offering may be restricted in your jurisdiction. This letter is sent for informative purpose only and should not be considered as an advice or recommendation to sell or buy shares in the Funds.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010142201/755/39.

---

**Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 novembre 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:  
"La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.  
La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.  
La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144175/755/23.

---

**Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 18. November 2010 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung  
Die Änderungen betreffen die Artikel 5 und Artikel 29 der Satzung. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 12. November 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Im Zuge der geplanten Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt der SAUREN FONDS-SELECT SICAV ebenfalls entsprechend angepasst.

Luxemburg, im November 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010144173/755/33.

**Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 22.951.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 19 novembre 2010 à 10.45 heures au siège social de la société avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "OAKTREE HOLDING S.A., SPF"
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:  
*"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.  
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.  
D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."*
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5:  
*"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF"*
5. Adaptation afférente de l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:  
*"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts"*
6. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144174/755/42.

---

**GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 novembre 2010 à 14.00 heures à Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

1. *Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.*
2. *Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:*  
*"La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.*  
*La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle - même.*  
*La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.*  
*La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."*
3. *Refonte complète des statuts (projet des statuts disponible au siège social de la société).*

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144176/755/29.

---

**Caragana S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 19 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. *Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").*
2. *Changement de la dénomination de la société en "CARAGANA S.A., SPF" et modification afférente de l'article 1 des statuts.*
3. *Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:*  
*"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.*  
*Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un*

règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

*D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."*

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Adaptation afférente de l'article 15 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144177/755/42.

**B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 19 novembre 2010 à 11.45 heures au siège social de la société avec pour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "BMD INTERNATIONAL S.A., SPF".

3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

*"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.*

*Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.*

*D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."*

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Adaptation afférente de l'article 14 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144178/755/41.

---

**Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 18 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
  - a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
  - b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
  - c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
  - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
  - e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
  - f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés. Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe. La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:  
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
3. Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.
4. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
5. Démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de Monsieur David GIANNETTI et de Monsieur Xavier SOULARD dans leur mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Monsieur Benoît LEJEUNE, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de Monsieur Arnaud SCHREIBER, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de Monsieur Moïse DARGAA, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 1<sup>er</sup> septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Augmentation du nombre des administrateurs de 3 (trois) à 4 (quatre).

11. Nomination de Madame Bénédicte REIS, administrateur de sociétés, née à Algrange (France), le 26 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire et décharge.
13. Nomination de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, R.C.S. Luxembourg B 34813, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144179/29/64.

---

### **Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont convoqués à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 18 novembre 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:  
"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:  
a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;  
b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;  
c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;  
d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;  
e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;  
f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.  
La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.  
Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.  
La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."
2. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:  
"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."
4. Suppression de toute référence au capital autorisé et refonte des statuts de la société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144180/29/43.

---



**NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Angel Lux Midco & Cie S.C.A.).**

**Capital social: EUR 311.726,34.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.720.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Angel Lux Midco & Cie S.C.A., (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 150.720, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 382 of 23<sup>rd</sup> February 2010.

The meeting was presided by Cindy Teixeira, private employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Julie Geneoli, private employee, residing in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders of the Company were present or represented at the present meeting, so that the meeting duly quorated.

(C) All shareholders present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

*Agenda*

1. Modification of the name of the Company from Angel LuxMidco & Cie S.C.A. into NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.
2. Consequential amendment of the paragraph 2 of Article 1 and paragraph 4 of Article 29 of the articles of association of the Company so as to read as follows.

"The Company will exist under the corporate name of "NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.""

"Company: NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions."

3. Amendment of paragraph 3 of Article 5, paragraph 1 of Article 9 and paragraph 5 of Article 29 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the name of Angel Lux Midco S.à.r.l. into NTC Holding G.P.

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions were adopted:

*First resolution*

The shareholders unanimously resolved to change the name of the Company from Angel Lux Midco & Cie S.C.A. to NTC Holding G.P. & Cie S.C.A. and consequently to amend paragraph 2 of article 1 and paragraph 4 of article 29 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company will exist under the corporate name of "NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.""

"Company: NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions."

*Second resolution*

The Shareholders resolved to amend paragraph 3 of Article 5, paragraph 1 of Article 9 and paragraph 5 of Article 29 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the name of Angel Lux Midco S.à.r.l. into NTC Holding G.P.

"The Management Share shall be held by NTC Holding G.P., société à responsabilité limitée, with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) which will therefore act as Manager of the Company."

" **Art. 9. Management.** The Company shall be managed by NTC Holding G.P. (herein referred to as the "Manager")."

"Manager: NTC Holding G.P., the actionnaire commandité of the Company holding the Management Share."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.



The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done and signed in Luxembourg-City on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le vingtième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Angel Lux Midco & Cie SCA, (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 720, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellickx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 382 du 23 février 2010.

L'assemblée a été présidée par Cindy Teixeira, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Julie Geneoli, employée privée, demeurant au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi valablement constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

A. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

B. Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée de sorte que le quorum est atteint.

C. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu une connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée suffisante et déclarent avoir renoncé à leur droit d'être convoqué préalablement de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

D. L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de dénomination de la Société de Angel Lux Midco & Cie SCA à NTC Holding G.P. & Cie S.C.A.

2. Modification conséquente du paragraphe 2 de l'article 1 et paragraphe 4 de l'article 29 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«La Société existera sous la dénomination sociale de "NTC Holding G.P. & Cie S.C.A."

«Société: NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.»

3. Modification du paragraphe 3 de l'article 5, paragraphe 1 de l'article 9 et paragraphe 5 de l'article 29 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de Angel Lux Midco S.à r.l. en NTC Holding G.P.

4. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires ont unanimement décidé de changer la dénomination de la Société de Angel Lux Midco & Cie S.C.A. en NTC Holding G.P. & Cie S.C.A. et de modifier en conséquence le paragraphe 2 de l'article 1 et le paragraphe 4 de l'article 29 des statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

«La Société existera sous la dénomination sociale de "NTC Holding G.P. & Cie S.C.A."

«Société: NTC Holding G.P. & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.»

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires ont décidé de modifier le paragraphe 3 de l'article 5, le paragraphe 1 de l'article 9 et le paragraphe 5 de l'article 29 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de Angel Lux Midco S.à r.l. en NTC Holding G.P.

«L'Action de Commandité sera détenue par NTC Holding G.P., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire Commandité qui agira à cet égard en tant que Gérant de la Société.»

« **Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par NTC Holding G.P. (ci-après le "Gérant").»

«Gérant: NTC Holding G.P., l'actionnaire commandité de la Société détenant l'Action de Commandité.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. TEIXEIRA, J. GENEOLI, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 21 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 octobre 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010140928/122.

(100161656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

### **Piguet Global Fund FCP, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion modifié de PIGUET GLOBAL FUND FCP signé le 25 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

CONVENTUM ASSET MANAGEMENT

Pour le Conseil d'Administration

Tom Gutenkauf / Rita Herrmann

Référence de publication: 2010141002/12.

(100162013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

### **Kemmel S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2510 Luxembourg, 1, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg E 4.368.

---

### STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Madame Maggy MOLITOR, employée de l'Etat, née à Luxembourg, le 06 septembre 1960, demeurant à L-2510 Luxembourg, 1, rue des Tilleuls;

2.- Monsieur Arny SCHMIT, fonctionnaire, né à Wiltz, le 27 juin 1959, demeurant à L-2510 Luxembourg, 1, rue des Tilleuls.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la vente la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: «KEMMEL S.C.I.», société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé au 1, rue des Tilleuls, L-2510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de deux tiers (2/3) des parts d'intérêt. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent dix-sept mille trois cent cinquante-neuf euros (317'359.- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant chacune une valeur nominale de trois mille cent soixante-treize euros et cinquante-neuf cents (3'173,59 EUR).

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Madame Maggy MOLITOR, prénommée, cinquante parts d'intérêt . . . . . | 50  |
| 2.- Monsieur Arny SCHMIT, prénommé, cinquante parts d'intérêt . . . . .  | 50  |
| TOTAL: cent parts d'intérêt . . . . .                                    | 100 |

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la société, de sorte que la somme de trois cent dix-sept mille trois cent cinquante-neuf euros (317'359.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par tous les associés qui se donnent mutuellement décharge.

**Art. 7.** Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a un refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a un refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais continue avec les héritiers ou légataires de l'associé décédé.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par Monsieur Arny SCHMIT, prénommé.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 11.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

**Art. 14.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MOLITOR, A. SCHMIT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12907. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010145943/102.

(100167397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

#### **Caposenn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131071/10.

(100148554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

#### **The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Raspberry Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128552/11.

(100146150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

#### **Sonoco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.675.000,00.**

Siège social: L-9657 Huldange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 80.610.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Sonoco International, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1105 N Market Street Suite 1250, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l' «Associé»),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé unique de Sonoco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9636 Berlé, Grand-Duché de Luxembourg, 14, Duerfstroos, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80610, constituée par acte notarié de scission dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2000, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 779 du 19 septembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, du 30 décembre 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 951 du 06 mai 2010 (la "Société").

(ii) Que l'Associé a adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 14, Duerfstroos, L-9636 Berlé, Grand-Duché de Luxembourg au 7b, rue de Bettlange, L-9657 Harlange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** The Company has its registered office in the municipality of Harlange, Grand Duchy of Luxembourg.»

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Harlange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38973. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131489/43.

(100149754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**CARMIGNAC GESTION Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.549.

Nouvelle adresse de Monsieur Patrick Giry: 7 Rue de la Boucherie L-1247 LUXEMBOURG, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Bruneau

*Délégué à la gestion journalière.*

Référence de publication: 2010131073/12.

(100148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Association Médicale Limpertsberg S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 4.346.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Nicolas STEIN, médecin, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, époux de Madame Martine Renée Suzanne MERGEN, demeurant ensemble à L-1914 Luxembourg, 6, rue Lamartine;

2.- Monsieur Guy LOOS, médecin, né le 5 avril 1962 à Luxembourg, époux de Madame Annick PLEIN, demeurant ensemble à L-1250 Luxembourg, 58, avenue du Bois.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de «Association Médicale Limpertsberg S.C.I.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial:

L'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location, la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour bien propre.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille euros (€ 3.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE EUROS ( 30,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

A défaut de reprise des parts sociales par les associés, la société ne pourra être dissoute. Les parts sociales seront alors rachetées par la société qui procédera sans délai à leur annulation moyennant une réduction de son capital.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Les associés ont cependant convenu que chacun d'eux n'est responsable que proportionnellement à sa mise.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés, sous réserve des dispositions de l'article 6.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

### **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers du capital social au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Chaque associé dispose du droit de vote.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Toutes les décisions concernant la gestion journalière doivent être prises avec une majorité simple.

Toutes décisions statutaires doivent être prises par une majorité qualifiée.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire: - l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, - la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.



*Souscription - Libéralisation*

Les cent parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Romain Nicolas STEIN, prénommé, cinquante parts sociales . . . . . | 50  |
| 2.- Monsieur Guy LOOS - prénommé, cinquante parts sociales . . . . .            | 50  |
| Total: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

Le capital social est libéré par un apport en espèces d'un montant de trois mille euros (€ 3.000,-) ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de neuf cents cinquante euros (950,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1250 Luxembourg, 15, avenue du Bois.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Romain Nicolas STEIN, prénommé et

Monsieur Guy LOOS, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Stein, Loos, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Frising.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131866/150.

(100150880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Vaalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Constantin-Lux S.à.r.l.)**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.320.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CONSTANTIN-LUX S.à R.L.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43 Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.320, constituée suivant acte reçu le 12 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 380 du 26 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination de la société en VAALUX S.à R.L. et modification afférente de l'article 2 des statuts.  
Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé de changer la dénomination de la société en VAALUX S.à R.L.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de VAALUX S.à R.L."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42155. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131943/42.

(100150496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**CARMIGNAC GESTION Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.549.

Nouvelle adresse de Monsieur Antoine Bruneau: 4 Rue d'Austrasie F-57100 Thionville, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Bruneau

*Délégué à la gestion journalière.*

Référence de publication: 2010131074/12.

(100148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Castle Island House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131075/10.

(100148548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 151.459.

L'an deux mil dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Raphaël RAVELLO, gérant de société, né à Golbey (France) le 7 octobre 1958, demeurant à F-88250 La Bresse, 9, Chemin Eugène Antoine (France),

2) Madame Adeline RAVELLO, directrice de société, née à Remiremont (Vosges) le 27 février 1980, demeurant rue du Souvenir à F-88250 La Bresse,

tous deux ici représentés par Madame Françoise Naramski, Expert-Comptable, née le 26 juillet 1956, et demeurant professionnellement à L-8058 Bertrange,

en vertu de deux procurations datées du 9 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

lesquels, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu' ils sont les deux seuls associés de la société «C.T.I. (CUTTING TOOLS INDUSTRY) S.à r.l.», société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire soussigné du 9 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 682 du 31 mars 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Que les associés prénommés, représentés comme dit est, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident de changer le siège social de la société pour le transférer vers L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling.

*Deuxième résolution*

Les associés déclarent modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, profession et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Naramski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41337. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131254/44.

(100149982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Matterhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 44.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.894.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September,  
before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Kalihora Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, registered in Nicosia under number HE 163072 and with registered seat at Arch. Makariou III, 58 - Iris Tower, 7<sup>th</sup> floor, Flat/Office 702 - P.C. 1075, Nicosia - Cyprus (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 3 September 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,000 (one thousand) shares, each share having a nominal value of CHF 44 (forty-four Swiss Francs) in the share capital of the Company Matterhorn Properties S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109894 (the Company). The Company was incorporated on 5 August 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit , notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1412 of 17 December 2005, p. 67646. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and of the ownership of real estate.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name:

Matterhorn Properties S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.**

6.1 The Company's subscribed corporate capital is fixed at forty-four thousand Swiss francs (44,000.- CHF) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each, all fully paid-up.

6.2 The authorised share capital is set at one hundred and ten thousand Swiss francs (110,000.- CHF) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each.

**Art. 7.**

7.1 Without prejudice of article 7.3 to 7.5 of the Articles, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14.7 of these Articles.

7.2 New shares created shall be offered to existing shareholders pro rata to their respective shareholdings in the Company unless otherwise resolved by a general meeting of shareholders, subject to compliance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited.

7.3 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised share capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on 3 September 2015, subject to extension to be decided by the decision of the single shareholder or by an ordinary decision of the shareholders' meeting adopted in the manner prescribed for decisions in Article 14.7 of these Articles.

7.4 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is hereby authorised to determine the conditions attached to any subscription/increase, provided however that (i) such increase is made in accordance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited and (ii) the existing shareholders shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe shares unless:

(i) the shareholders have renounced to this preferential subscription right;

OR

(ii) the new shares are issued in view of the acquisition by the Company of assets or issued in exchange for cash.

7.5 Each time the board of managers or, as the case may be, the sole manager shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The board of managers or, as the case may be, the sole manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

7.6 All shares of the Company shall be in registered form (parts sociales nominatives) and the Company shall not have the power to issue shares or share warrants to bearer.

**Art. 8.** Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.**

10.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholder representing at least three quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for the transfer of shares among the shareholders.

10.3 Subject to the restrictions set forth in article 10.2 above, any shareholder may transfer all or any of his shares by instrument in writing in the following form or in any usual or common form or any other form which the managers shall approve. The same shall be signed by or on behalf of the transferor and, also, by or on behalf of the transferee:

"I,... of ...in consideration of the sum of... paid to me by... of ... (hereinafter called "the said transferee") hereby transfer to the said transferee... shares in the undertaking called Matterhorn Properties S.à r.l., so that the said transferee shall hold the same subject to the same terms as I held the same at the time of the execution of this transfer. And I, the said transferee hereby agree to take the said share(s) subject to the conditions aforesaid.

Made and signed the ... day of ...20...

Witness to the signature of..."

10.4 Every instrument of transfer shall be left at the registered office of the Company and or such other evidence as the Company may require to prove the title of the transferor or his rights to transfer the shares.

10.5 The requirements of article 189 and article 190 of the Law will apply.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.**

12.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

12.2 A manager of the Company may be or become a manager or other officer of, or otherwise interested in, any Company promoted by the Company or in which the Company may be interested as shareholder or otherwise, and no such manager shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a manager or officer of, or from his interest in, such other company unless the Company otherwise directs provided however that the manager's appointment and remuneration in such other office must be determined by a disinterested quorum.

12.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

12.4 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.5 The managers may exercise all the powers of the Company indicated in the corporate object of the Company set forth in article 2 of the Articles.

12.6 The managers shall be entitled to such remuneration as the general meeting may by ordinary resolution determine and unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

12.7 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

12.9 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.10 The managers may elect a chairman and vice chairman for the meetings of the board of managers and may determine the period of time for which each one of them shall hold such office. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers, and the vice chairman if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers if the chairman is absent. If no chairman or vice chairman is elected or if at any meeting of the board of managers neither the chairman nor the vice chairman is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting then the managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, appoint amongst them a chairman pro tempore, that will act as chairman and preside the meeting.

12.11 The managers may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote unless only two managers are present, in which event the chairman shall not be permitted to have a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

12.12 A manager may at any time summon a meeting of the board of managers by providing written notice of any meeting of the board of managers to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail in advance of the meeting. It will not be necessary to give notice of a meeting of the board of managers to any manager for the time being absent from the Company's place of incorporation.

12.13 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.14 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg

12.15 A candidate is eligible for election as manager by the general meeting of the shareholders only provided that:

(iii) the candidate is a manager whose mandate has ended; or

(iv) this candidate has been recommended for election by a majority of the managers in office; or

(v) less than three and not more than twenty one days before the date for the general meeting, a notice signed by a shareholder duly qualified to attend and vote at the meeting specifying his intent to propose such candidate for election



as well as a notice in writing signed by the candidate specifying his willingness to be elected have both been received by the Company at its registered seat.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.**

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Notice of every general meeting shall be given in any manner to every shareholder being a shareholder of the Company.

14.3 If the Company has several shareholder, a general meeting of the shareholder can validly deliberate only if a quorum of two shareholders is present or represented.

14.4 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

14.5 The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.6 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.7 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.**

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of and may declare dividends provided that such dividends do not exceed the amount recommended by the board of managers, or as the case may be, the sole manager, for distribution.

17.3 A dividend not claimed for a period exceeding twelve years from the day it was declared, shall be subject, at any time after the expiration of this time limit, to forfeiture pursuant to a decision of the managers. The Company shall hold monies other than dividends due to shareholders in trust indefinitely until lawfully claimed by the shareholders.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or other, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre,

par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Kalihora Holdings Ltd, société de droit chypriote, immatriculée à Nicosie sous le numéro HE 163072 et ayant son siège social établi à Arch. Makariou III, 58 - Iris Tower, 7<sup>th</sup> floor, Flat/Office 702 - P.C. 1075, Nicosie - Chypre (l'Associé Unique);

ici représenté par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 3 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les 1,000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 44 CHF (quarante-quatre francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société Matterhorn Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B109894 (la Société). La Société fut constituée le 5 août 2005 suite à un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1410 du 17 décembre 2005, p. 67646. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation; et
2. refonte des statuts de la Société dans leur intégralité.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les statuts (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, quelle que soit la forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds à la création, la gestion, le développement et l'élimination d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par voie de investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société peut acquérir, transférer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes dans quelque pays ou endroit. La Société peut également engager et exécuter toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et de la propriété de biens immobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination:

Matterhorn Properties S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transféré dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre mille francs suisses (44.000.- CHF), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune, toutes entièrement libérées.

6.2 Le capital social autorisé est fixé à cent dix mille francs suisses (110.000.- CHF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune.

**Art. 7.**

7.1 Nonobstant les termes des articles 7.3 to 7.5 des Statuts, le capital peut être modifié à tout instant par décision de l'associé unique ou par décision d'une assemblée des associés, en accord avec les termes de l'article 14.7 des présents Statuts.

7.2 Les nouvelles parts sociales créées doivent être offertes aux associés existants au prorata de leurs participations respectives dans la Société, sauf si l'assemblée générale des associés en décide autrement et à condition que telle émission soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg.

7.3 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est autorisé à augmenter le capital social actuel jusqu'au montant autorisé en une ou plusieurs fois, durant une période qui expirera le 8 septembre 2015, sujet à une extension devant être décidée par l'associé unique ou par une assemblée des associés adoptée selon les termes de l'Article 14.7 des présents Statuts.

7.4 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est ici autorisé à déterminer les conditions de chaque souscription relative à l'augmentation de capital, étant entendu cependant que (i) telle augmentation de capital soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg et (ii) les associés existants auront un droit de souscription préférentielle calculé au pro rata des parts sociales déjà détenues sauf si:

(vi) les associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentielle;

OU

(vii) les nouvelles parts sociales sont créées dans le but de faire acquérir par la société des biens ou créées en échange d'espèces.

7.5 Chaque fois que le conseil de gérance, ou le cas échéant, le gérant unique agira pour rendre effective une augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le conseil de gérance, ou, le cas échéant le gérant unique nommera ou autorisera toute personne à entreprendre ce qui sera nécessaire pour les besoin d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications en ce compris l'enregistrement de cette hausse et les modifications qui s'en suivront devant un notaire.

7.6 Toutes les parts sociales de la Société seront des parts sociales nominatives et la Société n'aura pas le pouvoir d'émettre des parts sociales aux porteurs ou des warrants pour parts sociales aux porteurs.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.**

10.1 En cas d'un associé unique, les parts de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

10.2 En cas de pluralité des associés, le transfert de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social..Un tel agrément n'est pas nécessaire en cas de transfert entre associés

10.3 Sujet aux restrictions de l'article 10.2 ci-dessus, tout associé peut céder tout ou partie de ses parts sociales par un acte écrit sous la forme suivante ou dans toute forme usuelle ou habituelle ou toute autre forme à laquelle les gérants auront donné leur accord. L'instrument de transfert devra être signé par ou au nom du cédant ainsi que par ou au nom du cessionnaire:

«Je,...., de ... en contrepartie de la somme de ... qui m'a été payée par ... de ... (ci-après dénommé "le Cessionnaire"), transfère par les présentes au Cessionnaire ... parts sociales dans la société appelée Matterhorn Properties S.à r.l., de sorte que le Cessionnaire sera détenteur des mêmes parts sociales et tenu aux mêmes conditions de détention des parts sociales que moi au moment l'exécution de ce transfert. Et moi, le Cessionnaire, donne mon accord pour acquérir ces parts sociales sous réserve des conditions précitées.

Fait et signé le ... Jour de ....20...

Témoin de la signature de ...".

10.4 Tout acte de transfert doit être déposé au siège social de la Société et / ou toute autre preuve que la Société peut exiger pour prouver le titre du cédant ou de son droit de transférer les parts sociales.

10.5 Les dispositions de l'article 189 et 190 de la Loi devront être respectées.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

#### **Art. 12.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Les gérants ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

12.2 Un gérant de la Société peut être ou devenir un gérant, un dirigeant ou détenir des participations dans toute société dans laquelle la Société participe à titre d'associé ou autrement, et aucun gérant ne sera responsable envers la Société pour toute rémunération ou autres avantages reçus par lui en tant que gérant ou dirigeant, ou à titre de participations dans cette autre société à moins que la Société n'en décide autrement à condition toutefois que la nomination en tant que gérant de cette autre société et sa rémunération soit déterminée par décision de la majorité de gérants désintéressés de la Société.

12.3 Dans les rapports avec les tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 sont respectés.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

12.5 Les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société tels que décrits dans l'objet social de la Société à l'article 2 des Statuts.

12.6 Les gérants ont droit à une rémunération telle que l'assemblée générale peut décider par résolution ordinaire et si la résolution n'en dispose autrement, la rémunération est réputée acquise au jour le jour.

12.7 La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gestion.

12.8 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

12.9 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités de cet agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.10 Les gérants peuvent élire un président et vice-président pour les réunions et peut déterminer la période de temps pendant lequel chacun d'eux doit exercer ses fonctions. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné et le vice-président, si un vice-président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion lorsque le président sera absent. Si aucun président ou vice-président n'est élu ou si à une réunion des gérants ni le président ni le vice-président sont présents dans dix minutes après l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les gérants peuvent par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés au conseil de gestion nommer un des leurs président pro tempore qui agira comme président et présidera la réunion.

12.11 Les gérants peuvent se réunir pour gérer les affaires de la Société, et peuvent ajourner et programmer les réunions du conseil de gestion comme ils le jugent utile. Les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante sauf si le quorum de gérants est de deux, auquel cas le président ne disposera pas d'une voix prépondérante. Le conseil de gestion peut délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gestion.

12.12 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gestion

par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.13 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

12.14 Un candidat est éligible pour être élu gérant par l'assemblée générale des associés à condition que:

(viii) Le candidat soit un gérant dont le mandate a expiré; ou

(ix) Ce candidat a été recommandé pour être élu par une majorité de gérants en place; ou

(x) Moins de trois et pas plus de vingt-et-un jours avant la date de l'assemblée générale, une notice, signée par l'associé dûment qualifié pour assister et voter lors de l'assemblée et indiquant son intention de proposer un tel candidat pour être élu gérant ainsi qu'une notice écrite signée par le candidat et indiquant sa volonté d'être élu aient été reçues par la Société à son siège social.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de sa / leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui / eux au nom de la Société.

#### **Art. 14.**

14.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

14.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans une convocation. Une convocation à chaque assemblée générale doit être envoyée à chaque associé de la Société.

14.3 Si la Société a plusieurs associés, une assemblée générale peut valablement délibérer seulement si il y a un quorum de deux associés présents ou représentés.

14.4 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

14.5 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.6 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre.

**Art. 16.** Chaque année, en référence à la fin de l'année de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs de la Société et le passif.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 17.**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'assemblée générale déterminera comment le reliquat des profits annuels devra être réparti et peut déclarer des dividendes, mais le montant des dividendes déclarés ne peut excéder le montant recommandé à l'assemblée pour distribution par les gérants, ou, le cas échéant, le gérant unique.

17.3 Le droit au paiement d'un dividende resté non réclamé pendant une période de douze ans à compter du jour où il a été déclaré peut être prescrit sur décision du conseil de gérance. La Société détient des fonds autres que les dividendes payables aux associés en fiducie indéfiniment jusqu'à ce que légalement réclamé par les associés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou d'autres, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Il est fait référence aux dispositions de la loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces articles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-L.AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40255. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131402/476.

(100149925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Caudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.879.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131076/10.

(100148538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**CCI Cabinet Conseil Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 130.967.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/9/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131077/10.

(100148156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.321.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131080/10.

(100148702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**CEDG, Centre Européen de Développement et de Gestion SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.664.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CEDG, CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA qui s'est tenue en date du 23 juin 2010 que:

1 le conseil d'administration est révoqué, avec effet immédiat, à savoir:

(a) Madame Sophie GERARD, née le 23 décembre 1975 à Ougrée (Belgique) et demeurant B-4400 Ivoz-Ramet, 166, Rue Waraxhe;

(b) Madame Irma D'AFFARA, née le 25 novembre 1962 à La Plata (Argentine) et demeurant E-43005 Tarragona, 21, Avenida Roma;

(c) CLIG SA, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucas Luca-Pinazo, sis L-9743 Crendal, Maison 14, n° RCSL: B 95 692.

2 Les mandats d'administrateur-délégué de Mesdames Sophie Gérard et Irma D'Affara, précitées toutes deux, sont révoqués avec effet immédiat.

3 le conseil d'administration sera composé, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, par:

(a) Monsieur Jasbir SINGH, né le 10 octobre 1970 à Zira (Inde) et demeurant E-43840 Salou, Calle de Lleida, 4;

(b) Monsieur Kulwant SINGH, né le 15 août 1977 à Rajondh (Inde) et demeurant E-17160 Angles, Pseo Font Del Canyo, 6;

(c) Monsieur Charanjit SINGH, né le 6 avril 1980 à Bangalipur (Inde) et demeurant E-43840 Salou, Calle Barcelona 24, P01 2.

4 Monsieur Jasbir SINGH, précité, est également, nommé Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

5 Monsieur Amar NATH, né le 17 février 1979 à Barwa (Inde) et demeurant E-43480 Salou, Calle Casp 3, P05 20, est nommé comme Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015, en remplacement de Monsieur Lucas Luca-Pinazo, né le 25 juillet 1960 à Casablanca (Maroc) et demeurant B-4910 Theux, 236 bis, Rue les Cours, qui est révoqué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2010131261/34.

(100149950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Combray S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.066.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131086/10.

(100148732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Combray S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.066.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010131087/10.

(100148736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---



**Centric IT Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Centric InOne Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 57.916.

Im Jahre zwei tausend zehn, den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Centric InOne Luxembourg S.A.", mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 57.916, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung "PROCONSULT EUROPE S.A.", gemäß Urkunde aufgenommen Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 20. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 232 vom 12. Mai 1997,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg:

- am 1. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 62 vom 30. Januar 1998,

- am 27. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 546 vom 16. Juli 1999,

- am 1. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 97 vom 28. Januar 2000,

- am 27. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 320 vom 3. Mai 2000, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "SEVEN INTERNATIONAL A.G.",

deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde, gemäß Beschluss

der außerordentlichen Versammlung vom 18. Februar 2002; der diesbezügliche Auszug wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 818 vom 30. Mai 2002 veröffentlicht,

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN am 22. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1805 vom 20. Dezember 2002, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "InOne Central Europe S.A".

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN am 29. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 461 vom 18. Mai 2005,

und deren Satzungen zum letzten Mal abgeändert und neugefasst wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1181 vom 15. Mai 2008, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in Centric InOne Luxembourg S.A.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Stéphanie BIRCK, corporate manager, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Annerose GÖBEL, corporate administrator, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Sandra KAISER, corporate manager, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.

a.- Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der außerordentlichen Generalversammlung fest, dass die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 16. September 2010 und 23. September 2010 im "Lëtzeburger Journal" sowie im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde;

b.- Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Centric IT Solutions Luxembourg S.A."

2) Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

c.- Die außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen.

d.- Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der außerordentlichen Generalversammlung darüber hinaus fest, dass:

d.1.- die anwesenden und die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie der Schriftführerin, der Stimmzählerin und der Vorsitzenden unterzeichnet und diesem Protokoll beigefügt wird;

d.2.- sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass:

a.- 59.536 (neunundfünfzigtausend fünfhundert sechsdreissig) Aktien, wovon



- a.1.- 6.886 (sechstausend achthundert sechsundachtzig) Vorzugsaktien, genannt A Aktien, ohne Stimmrecht, und  
 a.2.- 52.650 (zweiundfünfzigtausend sechshundert fünfzig) ordinäre Aktien, genannt B Aktien mit Stimmrecht,  
 von den insgesamt  
 b.- 59.564 (neunundfünfzigtausend fünfhundert vierundsechzig) Aktien ohne Nennwert, wovon  
 b.1.- 6.900 (sechstausend neunhundert) A Aktien ohne Stimmrecht und  
 b.2.- 52.664 (zweiundfünfzigtausend sechshundert vierundsechzig) B Aktien mit Stimmrecht, ausgegebenen Aktien,  
 welche zusammen das gesamte Kapital von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) bilden;  
 auf der außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind.

Dass bei dieser Versammlung, welche ordnungsgemäß einberufen wurde, 99,95 % (neunundneunzig Komma fünfundneunzig Prozent) des gesamten Gesellschaftskapitals, vertreten sind, diese über die Tagesordnung abstimmen kann, und dass der nachfolgende Beschluss mit 99,97 % (neunundneunzig Komma siebenundneunzig Prozent) der stimmberechtigten Aktien, genommen wird:

*Einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "Centric IT Solutions Luxembourg S.A." abzuändern, und somit Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

**Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung " Centric IT Solutions Luxembourg S.A."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein neun hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Stéphanie BIRCK, Annerose GÖBEL, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 octobre 2010, Relation: GRE/2010/3300. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 5. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010131909/88.

(100150417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Comcell Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131088/10.

(100148572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September,  
 before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Matterhorn Properties S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109894 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 3 September 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, each share having a nominal value of CHF 44 (forty-four Swiss Francs) in the share capital of the Company Matterhorn Brig S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109895 (the Company). The Company was incorporated on 5 August 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* – N° 1412 of 19 December 2005, p.67734. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and of the ownership of real estate.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name:

Matterhorn Brig S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.**

6.1 The Company's subscribed corporate capital is fixed at twenty-two thousand Swiss francs (22,000.- CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each, all fully paid-up.

6.2 The authorised share capital is set at one hundred and ten thousand Swiss francs (110,000.- CHF) divided into two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of forty-four Swiss francs (44.- CHF) each.

**Art. 7.**

7.1 Without prejudice of article 7.3 to 7.5 of the Articles, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14.7 of these Articles.

7.2 New shares created shall be offered to existing shareholders pro rata to their respective shareholdings in the Company unless otherwise resolved by a general meeting of shareholders, subject to compliance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited.

7.3 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised share capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on 3 September 2015, subject to extension to be decided by the decision of the single shareholder or by an ordinary decision of the shareholders' meeting adopted in the manner prescribed for decisions in Article 14.7 of these Articles.

7.4 The board of managers or, as the case may be, the sole manager, is hereby authorised to determine the conditions attached to any subscription/increase, provided however that (i) such increase is made in accordance with the listings requirements of the Johannesburg Stock Exchange Limited and (ii) the existing shareholders shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe shares unless:

(i) the shareholders have renounced to this preferential subscription right;

OR

(ii) the new shares are issued in view of the acquisition by the Company of assets or issued in exchange for cash.

7.5 Each time the board of managers or, as the case may be, the sole manager shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The board of managers or, as the case may be, the sole manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

7.6 All shares of the Company shall be in registered form (parts sociales nominatives) and the Company shall not have the power to issue shares or share warrants to bearer.

**Art. 8.** Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.**

10.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholder representing at least three quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for the transfer of shares among the shareholders.

10.3 Subject to the restrictions set forth in article 10.2 above, any shareholder may transfer all or any of his shares by instrument in writing in the following form or in any usual or common form or any other form which the managers shall approve. The same shall be signed by or on behalf of the transferor and, also, by or on behalf of the transferee:

"I, ..... of . ..... in consideration of the sum of ..... paid to me by .....of ..... (hereinafter called "the said transferee") hereby transfer to the said transferee ..... shares in the undertaking called Matterhorn Brig S.à r.l., so that the said transferee shall hold the same subject to the same terms as I held the same at the time of the execution of this transfer. And I, the said transferee hereby agree to take the said share (s) subject to the conditions aforesaid.

Made and signed the ..... day of .....20....

Witness to the signature of.....".

10.4 Every instrument of transfer shall be left at the registered office of the Company and or such other evidence as the Company may require to prove the title of the transferor or his rights to transfer the shares.

10.5 The requirements of article 189 and article 190 of the Law will apply.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.**

12.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

12.2 A manager of the Company may be or become a manager or other officer of, or otherwise interested in, any Company promoted by the Company or in which the Company may be interested as shareholder or otherwise, and no such manager shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a manager or officer of, or from his interest in, such other company unless the Company otherwise directs provided however that the manager's appointment and remuneration in such other office must be determined by a disinterested quorum.

12.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

12.4 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.5 The managers may exercise all the powers of the Company indicated in the corporate object of the Company set forth in article 2 of the Articles.

12.6 The managers shall be entitled to such remuneration as the general meeting may by ordinary resolution determine and unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

12.7 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

12.9 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.10 The managers may elect a chairman and vice chairman for the meetings of the board of managers and may determine the period of time for which each one of them shall hold such office. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers, and the vice chairman if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers if the chairman is absent. If no chairman or vice chairman is elected or if at any meeting of the board of managers neither the chairman nor the vice chairman is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting then the managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, appoint amongst them a chairman pro tempore, that will act as chairman and preside the meeting.

12.11 The managers may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote unless only two managers are present, in which event the chairman shall not be permitted to have a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

12.12 A manager may at any time summon a meeting of the board of managers by providing written notice of any meeting of the board of managers to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail in advance of the meeting. It will not be necessary to give notice of a meeting of the board of managers to any manager for the time being absent from the Company's place of incorporation.

12.13 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.14 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg

12.15 A candidate is eligible for election as manager by the general meeting of the shareholders only provided that:

(iii) the candidate is a manager whose mandate has ended; or

(iv) this candidate has been recommended for election by a majority of the managers in office; or

(v) less than three and not more than twenty one days before the date for the general meeting, a notice signed by a shareholder duly qualified to attend and vote at the meeting specifying his intent to propose such candidate for election as well as a notice in writing signed by the candidate specifying his willingness to be elected have both been received by the Company at its registered seat.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.**

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Notice of every general meeting shall be given in any manner to every shareholder being a shareholder of the Company.

14.3 If the Company has several shareholder, a general meeting of the shareholder can validly deliberate only if a quorum of two shareholders is present or represented.

14.4 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

14.5 The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.6 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.7 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.**

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of and may declare dividends provided that such dividends do not exceed the amount recommended by the board of managers, or as the case may be, the sole manager, for distribution.

17.3 A dividend not claimed for a period exceeding twelve years from the day it was declared, shall be subject, at any time after the expiration of this time limit, to forfeiture pursuant to a decision of the managers. The Company shall hold monies other than dividends due to shareholders in trust indefinitely until lawfully claimed by the shareholders.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or other, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze septembre,  
par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Matterhorn Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B109894 (l'Associé Unique);

ici représenté par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 3 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 44 CHF (quarante-quatre francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société Matterhorn Brig S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109895 (la Société). La Société fut constituée le 5 août 2005 suite à un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1412 du 19 décembre 2005, p.67734. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation; et
2. refonte des statuts de la Société dans leur intégralité.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les statuts (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, quelle que soit la forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds à la création, la gestion, le développement et l'élimination d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par voie de investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société peut acquérir, transférer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes dans quelque pays ou endroit. La Société peut également engager et exécuter toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et de la propriété de biens immobiliers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité



à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination:

Matterhorn Brig S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transféré dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux mille francs suisses (22.000.- CHF), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune, toutes entièrement libérées.

6.2 Le capital social autorisé est fixé à cent dix mille francs suisses (110.000.- CHF) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre francs suisses (44.- CHF) chacune.

**Art. 7.**

7.1 Nonobstant les termes des articles 7.3 to 7.5 des Statuts, le capital peut être modifié à tout instant par décision de l'associé unique ou par décision d'une assemblée des associés, en accord avec les termes de l'article 14.7 des présents Statuts.

7.2 Les nouvelles parts sociales créées doivent être offertes aux associés existants au prorata de leurs participations respectives dans la Société, sauf si l'assemblée générale des associés en décide autrement et à condition que telle émission soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg.

7.3 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est autorisé à augmenter le capital social actuel jusqu'au montant autorisé en une ou plusieurs fois, durant une période qui expirera le 8 septembre 2015, sujet à une extension devant être décidée par l'associé unique ou par une assemblée des associés adoptée selon les termes de l'Article 14.7 des présents Statuts.

7.4 Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, est ici autorisé à déterminer les conditions de chaque souscription relative à l'augmentation de capital, étant entendu cependant que (i) telle augmentation de capital soit conforme aux exigences d'inscriptions de la Bourse de Johannesburg et (ii) les associés existants auront un droit de souscription préférentielle calculé au pro rata des parts sociales déjà détenues sauf si:

(vi) les associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentielle;

OU

(vii) les nouvelles parts sociales sont créées dans le but de faire acquérir par la société des biens ou créées en échange d'espèces.

7.5 Chaque fois que le conseil de gérance, ou le cas échéant, le gérant unique agira pour rendre effective une augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le conseil de gérance, ou, le cas échéant le gérant unique nommera ou autorisera toute personne à entreprendre ce qui sera nécessaire pour les besoin d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications en ce compris l'enregistrement de cette hausse et les modifications qui s'en suivront devant un notaire.

7.6 Toutes les parts sociales de la Société seront des parts sociales nominatives et la Société n'aura pas le pouvoir d'émettre des parts sociales aux porteurs ou des warrants pour parts sociales aux porteurs.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.**

10.1 En cas d'un associé unique, les parts de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

10.2 En cas de pluralité des associés, le transfert de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social..Un tel agrément n'est pas nécessaire en cas de transfert entre associés

10.3 Sujet aux restrictions de l'article 10.2 ci-dessus, tout associé peut céder tout ou partie de ses parts sociales par un acte écrit sous la forme suivante ou dans toute forme usuelle ou habituelle ou toute autre forme à laquelle les gérants auront donné leur accord. L'instrument de transfert devra être signé par ou au nom du cédant ainsi que par ou au nom du cessionnaire:

«Je, ....., de ..... en contrepartie de la somme de ..... qui m'a été payée par ..... de ..... (ci-après dénommé "le Cessionnaire"), transfère par les présentes au Cessionnaire .....parts sociales dans la société appelée Matterhorn Brig S.à r.l., de sorte que le Cessionnaire sera détenteur des mêmes parts sociales et tenu aux mêmes conditions de détention des parts sociales que moi au moment l'exécution de ce transfert. Et moi, le Cessionnaire, donne mon accord pour acquérir ces parts sociales sous réserve des conditions précitées.

Fait et signé le ..... .. Jour de ..... 20..

Témoin de la signature de ....."

10.4 Tout acte de transfert doit être déposé au siège social de la Société et / ou toute autre preuve que la Société peut exiger pour prouver le titre du cédant ou de son droit de transférer les parts sociales.

10.5 Les dispositions de l'article 189 et 190 de la Loi devront être respectées.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

## **Art. 12.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Les gérants ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

12.2 Un gérant de la Société peut être ou devenir un gérant, un dirigeant ou détenir des participations dans toute société dans laquelle la Société participe à titre d'associé ou autrement, et aucun gérant ne sera responsable envers la Société pour toute rémunération ou autres avantages reçus par lui en tant que gérant ou dirigeant, ou à titre de participations dans cette autre société à moins que la Société n'en décide autrement à condition toutefois que la nomination en tant que gérant de cette autre société et sa rémunération soit déterminée par décision de la majorité de gérants désintéressés de la Société.

12.3 Dans les rapports avec les tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 sont respectés.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

12.5 Les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société tels que décrits dans l'objet social de la Société à l'article 2 des Statuts.

12.6 Les gérants ont droit à une rémunération telle que l'assemblée générale peut décider par résolution ordinaire et si la résolution n'en dispose autrement, la rémunération est réputée acquise au jour le jour.

12.7 La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gestion.

12.8 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

12.9 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités de cet agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.10 Les gérants peuvent élire un président et vice-président pour les réunions et peut déterminer la période de temps pendant lequel chacun d'eux doit exercer ses fonctions. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné et le vice-président, si un vice-président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion lorsque le président sera absent. Si aucun président ou vice-président n'est élu ou si à une réunion des gérants ni le président ni le vice-président sont présents dans dix minutes après l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les gérants peuvent par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés au conseil de gestion nommer un des leurs président pro tempore qui agira comme président et présidera la réunion.

12.11 Les gérants peuvent se réunir pour gérer les affaires de la Société, et peuvent ajourner et programmer les réunions du conseil de gestion comme ils le jugent utile. Les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante sauf si le quorum de gérants est de deux, auquel cas le président ne disposera pas d'une voix prépondérante. Le conseil de gestion peut délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gestion.

12.12 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gestion

par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.13 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

12.14 Un candidat est éligible pour être élu gérant par l'assemblée générale des associés à condition que:

(viii) Le candidat soit un gérant dont le mandate a expiré; ou

(ix) Ce candidat a été recommandé pour être élu par une majorité de gérants en place; ou

(x) Moins de trois et pas plus de vingt-et-un jours avant la date de l'assemblée générale, une notice, signée par l'associé dûment qualifié pour assister et voter lors de l'assemblée et indiquant son intention de proposer un tel candidat pour être élu gérant ainsi qu'une notice écrite signée par le candidat et indiquant sa volonté d'être élu aient été reçues par la Société à son siège social.

**Art. 13.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de sa / leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui / eux au nom de la Société.

#### **Art. 14.**

14.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

14.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans une convocation. Une convocation à chaque assemblée générale doit être envoyée à chaque associé de la Société.

14.3 Si la Société a plusieurs associés, une assemblée générale peut valablement délibérer seulement si il y a un quorum de deux associés présents ou représentés.

14.4 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

14.5 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.6 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre.

**Art. 16.** Chaque année, en référence à la fin de l'année de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs de la Société et le passif.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 17.**

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'assemblée générale déterminera comment le reliquat des profits annuels devra être réparti et peut déclarer des dividendes, mais le montant des dividendes déclarés ne peut excéder le montant recommandé à l'assemblée pour distribution par les gérants, ou, le cas échéant, le gérant unique.

17.3 Le droit au paiement d'un dividende resté non réclamé pendant une période de douze ans à compter du jour où il a été déclaré peut être prescrit sur décision du conseil de gérance. La Société détient des fonds autres que les dividendes payables aux associés en fiducie indéfiniment jusqu'à ce que légalement réclamé par les associés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou d'autres, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Il est fait référence aux dispositions de la loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces articles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-L.AFLALO, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC72010/40258. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132124/476.

(100150447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Domaine de Chambourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.333.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010131094/13.

(100148629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Dodol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131095/10.

(100148723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Eikon Invest IV Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.189.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST IV HOLDING S.A.

I. DONADIO / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131104/12.

(100148153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Monal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 44.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONAL S.A.  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010131152/12.

(100148151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Matame S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 28.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131150/10.

(100148591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Mylene Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 22.601.

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

- 1.- La société anonyme de droit belge «MYLENE N.V.», ayant son siège social à B-2220 Heist-op-den-Berg, Liersse-teenweg, 203, numéro d'entreprise 0403.610.565, détentrice de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales en pleine propriété et de cent vingt-cinq (125) parts sociales en usufruit.
- 2.- Monsieur Léon Charles René Marie SEUTIN, pharmacien, demeurant à B-2580 Putte-Beerzel, Mechelbaan, 107.
- 3.- Madame Martine André Marie SEUTIN, administratrice de sociétés, demeurant à B-2220 Heist op den Berg, Liersesteenweg, 203.
- 4.- Madame Anne Louise Marie SEUTIN, administratrice de sociétés, demeurant à B-2018 Anvers, Appelmansstraat, 5.
- 5.- Madame Inès Henri Rose-Marie SEUTIN, administratrice de sociétés, demeurant à B-2223 Heist op den Berg-Schriek, Hogeheide, 3.
- 6.- Madame Christine Louise Marie Hélène SEUTIN, administratrice de sociétés, demeurant à B-2220 Heist op den Berg, Liersesteenweg, 242.
- 7.- Monsieur Stéphane Léon Nadine Marie SEUTIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-2500 Lier, Neerloop, 12.
- 8.- Monsieur Philippe Charles Martine Marie SEUTIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-2222 Heist op den Berg, Melkouwenstraat, 18.

Les comparants sub 2.- à 8.- étant ensemble détenteurs de cent vingt-cinq (125) parts sociales en nue-propriété, chacun d'eux pour un septième (1/7) indivis.

Les huit comparants sub 1.- à 8.- étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 août 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MYLENE PRODUCTS S. à r.l." (numéro d'identité 1985 24 01 411), avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 22.601, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de

résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1985, publié au Mémorial C, numéro 92 du 1<sup>er</sup> avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 281 du 16 août 1990 et suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 115 du 29 janvier 2004,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>.** "Le siège de la société est établi à Pétange."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3123. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010131153/58.

(100148249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Market Overview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131149/10.

(100148574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

EXTRAIT

Monsieur Christian Cano a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- M. Markus Ruetimann;
- M. Noel Fessey;
- M. Marco Zwick;
- M. Gary Janaway;
- M. Finbarr Browne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131178/19.

(100148261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.